



**ALAIN DE BENOIST
JEAN ARTHUIS**

L'EUROPE EST-ELLE DANS UNE LOGIQUE DE SOUSSION ?

Dans « Le Traité transatlantique et autres menaces », Alain de Benoist nous met en garde contre ce projet qui vise à instaurer la plus vaste zone de libre-échange au monde, entre les Etats-Unis et l'Union européenne (UE). Jean Arthuis s'y oppose également, mais refuse de fustiger le libéralisme et appelle à renforcer le fédéralisme européen, pour contrer cette offensive américaine.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-LOUIS TREMBLAIS

D'où vient le TTIP (Treaty on Trade and Investment Partnership, Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement), couramment appelé Traité transatlantique ?
Alain de Benoist – C'est un projet ancien, qui date de la chute du mur de Berlin, mais les négociations officielles ont été lancées en juillet 2013. Mandat fut alors donné à des fonctionnaires (non élus) de la Commission européenne d'engager des pourparlers avec les Etats-Unis. Les partenaires espèrent parvenir à un accord en 2015. Ce qui frappe, c'est la remarquable opacité dans laquelle se déroulent ces discussions, alors qu'elles engagent l'avenir de notre continent et de ses habitants. Huit réunions se sont tenues à

ce jour (la dernière a eu lieu en février), toutes à huis clos. Le peu qu'on en sache provient de documents ayant « fuité ». A une époque qui fait grand cas de la transparence, c'est aussi paradoxal qu'inquiétant...

Jean Arthuis – Effectivement, l'idée n'est pas nouvelle. En 1849, Victor Hugo plaidait déjà pour la liberté du commerce « entre les Etats-Unis d'Amérique et les Etats-Unis d'Europe ». Cela dit, je doute que le projet aboutisse. Les négociations achoppent sur de nombreux aspects et, de toute façon, avant d'entrer en vigueur, il devra être ratifié par le Parlement européen et les parlements nationaux. Personnellement, si je suis contre, c'est parce qu'un accord équitable est impossible sans traiter d'égal à égal. D'un côté, nous avons les Etats-Unis, Etat fédéral abouti, parlant d'une seule voix, et dont on connaît la propension et la capacité à extraterritorialiser son droit. En face, avec l'Union européenne (UE), rien de tel : ←→

→ 28 égoïsmes nationaux, fonctionnant à la manière d'un syndicat de copropriété et au pilotage balkanisé. On a pu mesurer les divergences de ses pays membres en 2013, lorsqu'un commissaire européen a voulu taxer les panneaux solaires chinois (à hauteur de 50 %) afin d'enrayer des importations pratiquées au dumping et de permettre à l'UE de créer sa propre industrie photovoltaïque dans le cadre de la transition énergétique. Ils n'ont jamais pu trouver d'accord !

Quels sont les objectifs de ce traité ?

Alain de Benoist – Le but est de mettre en place, en procédant à une déréglementation généralisée, une gigantesque zone de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE, correspondant à un marché de plus de 800 millions de consommateurs, à la moitié du PIB mondial et à 40 % des échanges mondiaux. Le projet vise pour cela à la « suppression totale des droits de douane sur les produits industriels et agricoles », mais propose surtout d'« atteindre les niveaux les plus élevés de libéralisation des investissements ».

En réalité, l'aspect douanier n'est pas le plus important. Et ceci, pour deux raisons. D'abord, parce que les droits de douane existants entre les Etats-Unis et l'UE sont peu élevés (entre 2 et 5 %). Sauf dans deux secteurs : le textile et l'agriculture (leur suppression entraînerait ipso facto une chute de nos exportations agricoles et l'arrivée massive du blé et du soja américains). Ensuite, parce que les Etats-Unis sont déjà notre premier client, et inversement.

Beaucoup plus préoccupante est l'élimination programmée des barrières non tarifaires, à savoir les normes constitutionnelles et réglementaires qui, dans chaque pays, sont susceptibles d'entraver la liberté commerciale : normes sociales, salariales, sanitaires, environnementales, etc. Le Traité transatlantique souhaite les « harmoniser », comme on dit pudiquement. Mais les « harmoniser » en s'alignant sur les réglementations les moins contraignantes, qui sont celles en vigueur aux Etats-Unis !

Prenons l'exemple du marché agroalimentaire. La déréglementation signifierait : l'entrée du bœuf aux hormones, des volailles à la chlorure, des carcasses de viande à l'acide lactique ou des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Mais il y a pire : le point le plus explosif et le plus scandaleux réside dans le mécanisme dit de « protection des investissements ». Il instaurerait un « arbitrage des différends » entre les sociétés privées et les Etats ou les collectivités territoriales, dont la législation serait jugée contraire à leurs intérêts et nuisible à leurs bénéfices. Et ce, afin d'obtenir des dommages et intérêts, sans même que les magistrats nationaux soient consultés et que la décision soit frappée d'appel ! Les firmes multinationales se verraient ainsi conférer un statut juridique égal, voire supérieur à celui des Etats. Cette procédure a déjà été expérimentée dans le passé. Au Canada, la compagnie Lone Pine a réclamé 250 millions de dollars au gouvernement à cause d'un moratoire imposé sur l'extraction du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. En 2012, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a infligé à l'UE des pénalités considérables pour son refus d'importer des OGM.



MARC JOURNEAU/MEDIA ACCESS

Nous serions co

Jean Arthuis – Je partage vos craintes relatives à la déréglementation parce qu'elle remet en cause toutes nos normes sanitaires, alimentaires, culturelles. Ainsi, le nouveau système remplacerait les « appellations d'origine contrôlée » par un registre non contraignant, et uniquement pour les vins et les spiritueux. Ce serait signer l'arrêt de mort de nos productions locales, évidemment. Je m'oppose aussi à l'arbitrage privé des litiges entre Etats et entreprises. D'autant que ce mécanisme d'arbitrage a été conçu à l'origine pour donner des gages aux investisseurs privés s'installant dans des pays instables, à la justice vacillante et à la gouvernance sinusoïdale. Entre les Etats-Unis et l'UE, qui disposent de droits comparables et homogènes, cela ne se justifie pas. Toutefois, puisque nous sommes à l'heure de la

Alain de Benoist, écrivain et philosophe, directeur des revues « Krisis » et « Nouvelle Ecole », est l'auteur de « Les Démons du bien.

« Du nouvel ordre mondial à l'idéologie du genre ». Il vient de publier « Le Traité transatlantique et autres menaces », Editions Pierre-Guillaume de Roux, 230 p., 23 €.

mondialisation-globalisation (et que c'est un phénomène irréversible), il sera nécessaire d'imaginer une juridiction supranationale qui puisse se saisir de tels litiges. Cela irait dans le sens de l'histoire, celui d'une gouvernance mondiale qui se met inéluctablement en place (ONU, FMI, Banque mondiale, OMC, TPI, etc.).

Alain de Benoist – Je suis plus réservé sur une juridiction de cette nature. C'est une question de principe, qui met en jeu les rapports du politique et de l'économique. Il faut rétablir le primat du politique. Un tel système d'arbitrage limiterait gravement le peu qui reste de nos souverainetés (nationales, mais aussi et surtout européenne). Il n'est pas concevable qu'un Etat renonce à légiférer dans le sens qui lui paraît souhaitable, à tort ou à raison, parce que sa législation vient heurter des intérêts économiques. Ce serait purement et simplement antidémocratique. En effet, les lois sont votées par des Parlements nationaux, constitués de représentants élus par le peuple. Les placer sous le contrôle de firmes multinationales (dont certaines ont déjà plus de pouvoir que bien des nations, comme je l'ai déjà dit) menacerait donc la démocratie elle-même.

En fait, le Traité transatlantique supprimerait le peu de souveraineté que Bruxelles laisse encore aux nations européennes. N'est-ce pas faire fi du mécontentement populaire qui s'exprime un peu partout à travers le vote souverainiste ou protestataire ?

Jean Arthuis – Oui, la souveraineté est devenue relative. Les gouvernements font comme s'ils avaient encore le contrôle de leur diplomatie, de leur défense ou de leurs frontières, mais c'est un leurre. Ce qui génère l'exaspération de l'opi-

Qu'on le veuille ou non, nous sommes dans

mmme avec l'Otan : placés sous tutelle américaine

ALAIN DE BENOIST

nion, c'est que les chefs d'Etat et de gouvernement européens prolongent cette illusion de souveraineté alors que leur impuissance saute aux yeux. Cette duperie insupporte nos concitoyens et donne du crédit aux thèses populistes. Le populisme n'est rien d'autre que la mesure de l'exaspération citoyenne face au dysfonctionnement des gouvernances publiques et au manque de courage de nos politiques. Il est impératif que les Etats membres se ressaisissent et fassent de la zone euro l'embryon du fédéralisme européen.

Il est absurde de vouloir créer un marché transatlantique unique alors que le marché intérieur européen est loin d'être terminé. En Europe, les acteurs économiques doivent jongler avec autant d'agences de régulation des télécommunications, de l'énergie, de la fiscalité, de la concurrence (et j'en passe) que de pays membres de l'UE. Par exemple, le fait que nous ayons 28 agences de régulation des télécommunications nous transforme, dans le domaine numérique, en colonie américaine sous empire du Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon). Un quatuor auquel il faudra ajouter Netflix. Jouant de nos divisions politiques et de nos distorsions juridiques, notamment fiscales, souvent occultes du fait du « tax ruling », ces géants du net réussissent l'exploit de ne pratiquement pas payer d'impôt sur leurs bénéfices réalisés en Europe ! C'est un comble.

En matière monétaire, avec la création de l'euro, la gouvernance par les ministres des Finances de l'Eurogroupe a été calamiteuse. Le cas de la Grèce en est l'illustration. La méprise consistant à l'avoir admise dans la zone euro aurait dû être compensée par une surveillance vigilante. La crise des dettes souveraines a heureusement mis en évidence la nécessité d'instituer enfin un véritable gouvernement économique, financier et budgétaire de la zone euro. Dans le même esprit, avant de négocier un traité transatlantique, il importe de parfaire notre marché intérieur et de mettre en place un pilotage politique. Donc de nous préparer au fédéralisme européen, donnant sa légitimité à un gouvernement européen.

Alain de Benoist - Cette exaspération populaire est compréhensible : nos concitoyens ne voient pas seulement s'effondrer des pans entiers de la souveraineté nationale et étatique. Ils constatent en outre que cette souveraineté confisquée n'est même pas reportée au niveau européen. Elle disparaît dans un trou noir. Je n'ai rien contre une Europe fédérale, dotée d'un gouvernement, mais la veut-on vraiment ? Au bout de toutes ces années, nous n'avons construit qu'un appendice d'une zone de libre-échange qu'on veut désormais élargir aux Etats-Unis. C'est le vieux clivage entre l'Europe-puissance et l'Europe-marché. Bruxelles ne donne pas aux Européens le sentiment de vouloir affirmer sa présence, sa puissance et sa volonté dans un monde multipolaire. Le simple fait d'envisager ce Traité transatlantique, avec l'assentiment explicite ou implicite de tous les partis politiques, démontre que l'UE a la même vision ultralibérale que les Etats-Unis. A Bruxelles et

dans tous les pays-membres, on pense que l'économique est supérieur au politique. Je crois le contraire.

Pourquoi les Américains sont-ils si pressés de signer ce fameux traité ? Barack Obama l'a résumé en comparant le TTIP à une « *Otan économique* ». Pour Washington, il s'agit d'arrimer définitivement l'Europe aux Etats-Unis, d'en faire l'arrière-cour des Américains et de lui ôter toute velléité de partenariat continental avec la Russie. Nous serions comme avec l'Otan : placés sous tutelle américaine, ce qui nous empêcherait logiquement d'émerger en tant que pôle autonome. La manœuvre géopolitique est aussi grossière que flagrante.

Jean Arthuis - En tant que libéral, je n'adhère pas tout à fait à cette interprétation. Je suis respectueux de l'économie parce qu'elle est une réalité intangible. Revenons encore à la Grèce. Alexis Tsipras et son gouvernement eurosceptique se sont fait élire sur la base d'un programme politique. Mais Syriza va se heurter au mur de la réalité économique. Où est la souveraineté d'un pays surendetté ? Dans les mains de ses créanciers. On peut avoir toutes les ambitions politiques mais, si l'on ne produit pas de richesse et qu'on ignore l'économie, cela conduit à une impasse. Pendant quarante ans, on s'est endettés au nom du volontarisme politique et en négligeant le fait économique. Regardez où cela nous a menés...

Qu'on le veuille ou non, je le répète, nous sommes dans la mondialisation-globalisation. D'ailleurs, si j'ai quitté mon mandat de sénateur pour celui d'euro-député, c'est parce que les directives européennes, en matière économique et financière, sont décisionnelles et que nos assemblées deviennent en ces domaines des chambres d'enregistrement. Les textes de portée infra-européenne sont trop souvent des gesticulations. On peut le déplorer, mais c'est un fait. En Européen convaincu, je pense que, pour exercer la souveraineté, il faut la partager et l'assumer. Et, dans cette optique, il faut aller jusqu'au bout du fédéralisme et nous doter enfin d'un gouvernement européen.

Alain de Benoist - Je suis plus pessimiste. Je maintiens que l'Europe aurait dû construire ses structures politiques avant tout le reste. En particulier avant de s'étendre inconsidérément à des pays qui cherchaient surtout à se placer sous parapluie américain après l'effondrement de l'Union soviétique. Plus on s'élargit, plus on se dissout, plus on se défait...

■ PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-LOUIS TREMBLAIS



JEAN-CHRISTOPHE MARMARA

Jean Arthuis, ministre de l'Economie et des Finances de 1995 à 1997, est député européen (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe). Il y préside la commission des Budgets. En 2014, il a publié « *L'Europe, dernière chance pour la France !* », Editions Calmann-Lévy, 224 p., 16,50 €.

la mondialisation-globalisation

JEAN ARTHUIS